



Cette année, fêtons le 8 mars aussi le 10 !

Le 8 mars est la journée internationale des droits des femmes.

Une date célébrée traditionnellement en hommage aux luttes de ces citoyennes, de ces collègues, de ces camarades qui ont revendiqué tour à tour le droit de vote, le droit au travail et la fin des discriminations.



La Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.) affiche officiellement sa préoccupation en la matière.

Des actions concrètes ont été engagées en ce sens. Ainsi, en matière de mutations, les revendications de SOLIDAIRES d'une bonification pour rapprochement d'enfants et pour proche-aidant dans le cadre du handicap ont été prises en compte en 2021. Elles bénéficient notamment à nos collègues féminines, qu'elles soient ici mères et/ou soutiens de famille.



Néanmoins, il y a loin de la coupe aux lèvres !

- **En matière de télétravail**, la D.G.D.D.I. est en net recul par rapport à l'accord Fonction publique du 13 juillet 2021 : aucune prise en compte des tâches télétravaillables (formation, lecture & rédaction courriels, suivi contentieux) parmi les missions non télétravaillables (vérification en OPCO, brigades SU, etc). Le télétravail étant sollicité par de nombreuses collègues féminines (pour jongler plus facilement avec les contraintes familiales), elles sont particulièrement lésées.
- **En matière de missions**, en s'attaquant à la fiscalité et à la comptabilité douanières, la « haute » administration et le Gouvernement ciblent des fonctions parmi les plus féminisées.
- **En matière de traitement des agressions**, la « haute » administration ferme les yeux. En refusant par exemple de prendre des mesures conservatoires à l'encontre de tel cadre supérieur après avoir été laissé à la fois dans ses fonctions localement et récipiendaire de décorations officielles... est nommé membre d'un jury de recrutement (cf notre courrier au dos à la DG) !

Effectifs dans les recettes de la DGDDI

Service	Effectifs					
	Femmes		Hommes		Total	
	Nb	% ^{age}	Nb	% ^{age}	Nb	% ^{age}
Recette Bordeaux	15	57,69%	11	42,31%	26	100%
Recette Dijon	15	57,69%	11	42,31%	26	100%
Recette DNRED	6	42,86%	8	57,14%	14	100%
Recette Dunkerque	16	64%	9	36%	25	100%
Recette Guadeloupe	7	41,18%	10	58,82%	17	100%
Recette Guyane	5	50%	5	50%	10	100%
Recette Le Havre	21	75%	7	25%	28	100%
Recette Lyon	19	52,78%	17	47,22%	36	100%
Recette Marseille	18	45%	22	55%	40	100%
Recette Martinique	8	50%	8	50%	16	100%
Recette Mayotte	3	60%	2	40%	5	100%
Recette Metz	22	61,11%	14	38,89%	36	100%
Recette Montpellier	16	47,06%	18	52,94%	34	100%
Recette Nantes	18	66,67%	9	33,33%	27	100%
Recette Paris	18	50%	18	50%	36	100%
Recette La Réunion	6	66,67%	3	33,33%	9	100%
Recette Roissy	28	56%	22	44%	50	100%
Sous-total Recettes	241	55,40%	194	44,60%	435	100%
Total DGDDI	7163	39,04%	11187	60,96%	18350	100%

Ce mardi 8 mars et ce jeudi 10 mars, SOLIDAIRES Douanes se battra pour revendiquer l'égalité : tant pour le traitement des femmes, que pour celui des victimes, et pour largement pour les conditions de travail et de carrière de nos collègues.

Si l'on souhaite célébrer les luttes des femmes, il importe de soutenir cette action !

Paris, le vendredi 04 mars 2022



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>

SolidairesDouanes

SolidR_DOUANES

solidaires_douanes

Paris, le mercredi 2 mars 2022

Madame Florence PLOYART

Sous-directrice aux ressources humaines
et relations sociales

11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Demande de retrait de la médaille de l'ordre de Tahiti Nui et de la qualité de membre du jury de concours CEAPF d'un cadre supérieur des douanes suite au délibéré de la cour administrative d'appel de Paris prononçant sa condamnation pour harcèlement le 25 février 2022.

Réf :

- Courriel de notre section du 01/10/2020 adressé à Mme la directrice générale ayant pour objet : *alerte aux dysfonctionnements à la DR de Polynésie*.
- Arrêté du 21 mai 2021 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement dans la branche surveillance, d'agents de constatation principaux des douanes de 2^{ème} classe (ACP2) dans le CEAPF, organisés au titre de l'année 2021.
- Courriel de notre section adressé au directeur régional, le 31 juillet 2021 ayant pour objet : *situations inquiétantes à la DRPF*.
- Article de la Présidence de Polynésie française : <https://www.presidence.pf/remise-de-medaille-de-lordre-de-tahiti-nui/> .
- Articles de presse : <https://www.20minutes.fr/justice/3220759-20220121-zones-grises-harcèlement-sexuel-travail-dissequees-proces-inspecteur-douanes> ; <https://www.50-50magazine.fr/2022/02/21/le-sexisme-au-travail-une-arme-de-destruction-massive-contre-les-femmes/> .

Madame la sous-directrice,

Depuis sa création, le 22 août 2018, notre section en Polynésie française a alerté l'administration au niveau local et national ainsi que les autorités locales sur une multiplicité de dysfonctionnements et pratiques managériales controversées à la direction régionale des douanes en Polynésie française (DRPF).

Plusieurs ont fait l'objet d'un règlement ou d'une attention particulière. Malheureusement, certaines sollicitations et revendications pourtant légitimes demeurent sans réponse ou en suspens.

Le 3 décembre 2021, un cadre supérieur à la Direction Régionale des Douanes de Polynésie française a été honoré et élevé au grade de chevalier de l'ordre de Tahiti Nui pour son pot de départ.

Le récipiendaire a fait l'objet de louange de la Présidence de la Polynésie française entouré de tous les hauts dirigeants de l'État et du Pays (M. le Haut-commissaire de la République, M. le Président de la Polynésie française, et les chefs de service des administrations...), sans que tous les agents des douanes n'aient été mis au courant de cette cérémonie célébrée « en catimini » dans les jardins de la direction.

En effet, la seule note que la direction régionale a adressé aux agents des bureaux de la direction est celle d'*évacuer les véhicules à cette date*. Ainsi, Madame la sous-directrice, il est extrêmement dommage que le discours rendant hommage à notre corporation et aux agents qui luttent sur le terrain n'ait pas trouvé le public concerné.

Bien que vous ne soyez guère responsable de cette situation, notre organisation – par le canal de notre section - a interrogé le directeur régional sur plusieurs points de cette cérémonie dont le bénéficiaire ne fait guère l'unanimité auprès des agents :

- Sur quel budget a été financé le pot de départ et de remise de médaille de cadre supérieur effectué le 3 décembre 2021 ?
- Pourquoi ce cadre, dont l'épouse gère le recrutement en cours dans le corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF), fait partie des membres du jury de ce même concours ? Alors même que notre organisation a bien affirmé son opposition à la participation de cadres en exercice sur le territoire et sollicité la présence de scrutateur afin de préserver l'égalité des chances de toutes intrusions interpersonnelles, ainsi que d'éviter tout risque de conflit d'intérêt et de partialité.
- Pourquoi ce cadre faisant l'objet de poursuites judiciaires a bénéficié d'éloge sur une carrière dite « exemplaire » ?!

Pour votre information, c'est ce même cadre qui faisait l'objet des alertes de notre organisation en 2019, tant sur les notions de priorités légales que sur le malaise managérial à la DR. Pire, c'est celui-là même qui a fait l'objet de poursuites pénales en 2020 sur des faits de harcèlement dont la cour d'appel de Paris vient de rendre son délibéré le 25 février 2022.

À ce titre, nous sollicitons officiellement votre autorité :

- pour préserver l'image du recrutement CEAPF en intervenant en urgence sur le retrait de sa qualité de jury pour les épreuves orales de concours CEAPF
- pour préserver le bon renom de l'Administration en lui retirant la médaille de l'ordre de Tahiti Nui en vertu de la faute déontologique et l'image exécrationnelle faite aux femmes exerçant dans l'administration.

À quelques jours de la journée internationale des droits des femmes, le traitement de ce dossier revêt une attente forte.

D'ores et déjà, nous vous informons que le mécontentement est élevé. Ainsi, symboliquement le 8 mars 2022, à l'appel de notre organisation, les personnels de la DRPF se mettront en grève pour revendiquer, en sus du maintien de nos missions, l'Égalité :

- tant pour le traitement des femmes dans notre administration
- que pour l'égalité des carrières et des retraites en qualité de fonctionnaires de l'État exerçant en Polynésie française.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la sous-directrice, l'expression de notre considération distinguée.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Fabien MILIN